



EXPERTISE DE DROIT AU BAIL



► Estimer la valeur de droit au bail d'un ou plusieurs point(s) de vente afin de connaître ses capacités d'investissement ou ses immobilisations

L'expertise du droit au bail d'un ou plusieurs point(s) de vente s'appuie sur une analyse approfondie de la commercialité du site, de l'emplacement du point de vente et sur l'exploitation des observatoires Procos des loyers et droits aux baux.

Elle est utilisée en complément de la méthode des commissaires aux comptes, et n'a pas vocation à s'y substituer.

MÉTHODOLOGIE

- Estimation de la valeur locative du point de vente à partir des données internes mais aussi de sources externes
- Calcul des ratios économiques du magasin
- Etude du bail
- Estimation du droit au bail

RESSOURCES

Les analyses menées s'appuient principalement sur le **Baromètre Procos (l'observatoire des performances et des coûts)**. Celui-ci,

- intègre plus de 20 000 points de vente qualifiés (chiffres d'affaires, loyers, rendements, surfaces...), de tous les secteurs d'activité et de tous les formats.
- renseigne sur plus de 1 000 sites commerciaux (centres-villes, galeries marchandes, parcs d'activités commerciales, gares, etc...).

Toutes les données communiquées sont fiabilisées et anonymisées.



À QUI S'ADRESSE CE CONSEIL ?

- Direction d'enseigne
- Direction financier
- Direction de l'immobilier
- Direction juridique

COMMENT ACCÉDER À CE SERVICE ?

L'expertise de droit au bail est un service personnalisé, réalisé sur devis et réservé aux enseignes adhérentes. Elle est accessible sur simple demande par mail ou par téléphone.

Deux modes de restitution sont inclus dans la prestation :

- Remise d'un document contenant toutes les expertises commentées
- Entretien personnalisé avec les experts de Procos

► Contact Procos : alexandre.delapisse@procos.org



PROCOS

31 rue du 4 septembre 75002 Paris
Tél.: 01 44 88 95 60
club@procos.org - www.procos.org

